

Communiqué du 6 janvier 2022.

Télétravail

Sur la recommandation du Gouvernement du Québec et les associations municipales nous sommes en télétravail depuis le 20 décembre et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous serons de retour dès que les directives du Gouvernement du Québec le permettront.

Pour rejoindre le personnel du bureau (aux heures d'ouvertures de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h le vendredi).

Brigitte Garceau

Directrice générale : cell : (450) 524-0527

Courriel : b.garceau@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Lise Deneault Kaech :

Secrétaire et Coordinatrice des événements : cell : (450) 545-0790

Courriel : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA DOSE DE RAPPEL

Opération vaccination COVID-19

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
DÉC 26	27	28	29 Clientèles prioritaires*	30	31	JANV 1
2	3	4 55-59 ans	5	6 50-54 ans	7	8
9	10 45-49 ans	11	12 40-44 ans	13	14 35-39 ans	15
16	17 30-34 ans	18	19 25-29 ans	20	21 18-24 ans	22

*La pastille « clientèles prioritaires » est composé des groupes suivants:
Personnel du milieu scolaire, sécurité publique, organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux, certains employés travaillant dans le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (inspecteurs et personnel d'abattoirs), travailleurs de la santé du secteur privé, autres travailleurs de la santé (entreprises d'économie sociale en aide à domicile, soins palliatifs, etc.).

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS:
[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

Votre gouvernement Québec

Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Valentin

Le Conseil municipal sollicite des candidatures afin de combler un poste de **membre du comité consultatif d'urbanisme** de Saint-Valentin.

Ce comité a principalement comme mandat, d'étudier les demandes de dérogation mineure ainsi que de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

Alors, si vous êtes une personne intéressée par toutes questions concernant l'environnement, la qualité de vie du milieu dans lequel vous vivez ou encore par le bien-être de la collectivité, vous êtes particulièrement invité à faire parvenir une lettre démontrant votre intérêt pour tous ces sujets par la poste au 790, chemin 4^e Ligne Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0 ou par courriel à administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca.

La **date limite** pour faire parvenir votre candidature est le **26 janvier 2022**.

Le Conseil municipal de Saint-Valentin

Vente aux enchères

Le Conseil municipal procédera à la vente aux enchères des biens suivants :

- Tracteur International 1972 ;
- Souffleur à neige Vachon 1972.

Pour les personnes intéressées à voir les biens à vendre, vous devez prendre rendez-vous au bureau municipal par téléphone au (450) 291-5422 ou par courriel à administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Vous devez déposer vos propositions soit par la poste à Municipalité de Saint-Valentin, 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0 ou par courriel à l'adresse mentionnée précédemment.

La limite pour la réception de vos offres est le 26 janvier 2022.

*****ANNULATION FESTIVAL*** Suite à toutes les restrictions sanitaires qui sont demandées par le Gouvernement du Québec, nous devons annuler l'édition 2022 du Festival de la St-Valentin.**

Bibliothèque municipale

Veillez prendre note que la **bibliothèque municipale sera fermée**, pour une durée indéterminée, en fonction des restrictions sanitaires demandés par le gouvernement du Québec. Je vous mets les procédures à suivre pour faire des prêts de livre et la remise de ceux-ci pour ne pas avoir des frais de retard.

Nous allons convenir d'un moment pour prendre possession de vos réservations de livres et de la remise de vos livres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec Lise Deneault Kaech (450) 545-0790

Courriel : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Service de prêt sans contact (service de ramassage à la porte ou au comptoir, service à l'auto et/ou livraison à domicile)

Afin de vous donner accès aux documents de la bibliothèque durant ces temps exceptionnels et en attendant la réouverture complète, vous pouvez réserver des documents via le catalogue en ligne. Votre bibliothèque vous contactera par la suite pour planifier la cueillette de vos documents lorsque votre commande sera prête.

Étapes à suivre :

1. S'assurer d'avoir une carte de membre valide.

Vous devez avoir une carte de membre valide de la bibliothèque ainsi que votre numéro d'identification personnel (NIP).

Vous n'avez pas votre carte de membre ou elle est expirée? Contactez votre bibliothèque par téléphone ou par courriel. Si vous avez oublié votre NIP, vous pouvez en faire la demande [ici](#).

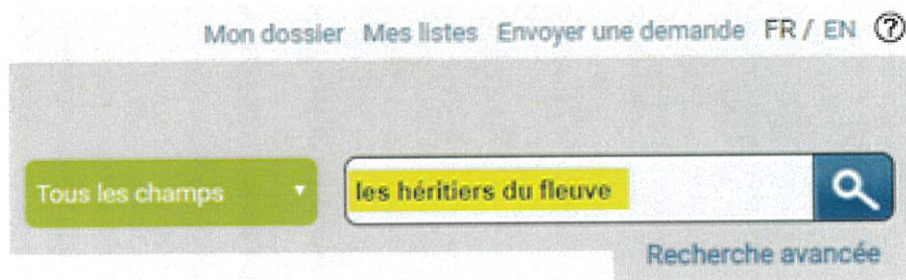


2. Réservez vos documents.

- Rendez-vous à l'adresse <https://simba2.crsbp.qc.ca/> pour accéder au catalogue en ligne.
- Sélectionnez votre bibliothèque dans le menu déroulant.



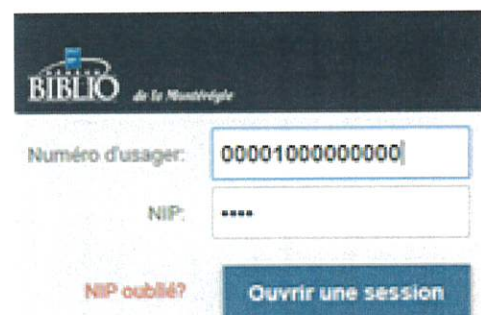
c) Faites une recherche pour trouver le document que vous aimeriez réserver.



d) Réservez les titres en cliquant sur le bouton « Réserver ». Vous pouvez réserver autant les documents disponibles que les documents empruntés. Toutefois, si vous réservez un document déjà emprunté, il se pourrait que le délai pour l'obtenir soit plus long que la normale, car plusieurs usagers ont encore leurs documents à la maison.



e) Vous aurez besoin de votre carte de membre et votre NIP pour confirmer la réservation.



Il est à noter que vous ne pouvez pas faire de réservations sur les périodiques à partir du catalogue.

Si vous avez besoin d'aide, contactez votre bibliothèque ou remplissez le [formulaire en ligne](#) pour une demande d'assistance. Si vous n'avez pas accès au catalogue en ligne, vous pouvez également réserver les documents qui vous intéressent par courriel ou par téléphone.

3. Attendez l'appel de confirmation.

Un membre du personnel de la bibliothèque vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour la cueillette de votre commande et vous expliquer la marche à suivre.

4. Récupérez votre commande à la bibliothèque.

Présentez-vous à la bibliothèque, à la plage horaire convenue, en suivant les directives qui vous ont été données.

Retour des documents

Si vous souhaitez retourner des documents, vous devez les déposer dans la chute à livres ou dans un autre endroit désigné par le personnel de la bibliothèque.